

**Conseil du XVI<sup>e</sup> arrondissement**

**Séance du 18 janvier 2021**

Le lundi 18 janvier deux mille vingt-et-un, à dix-neuf heures, les membres du Conseil d'arrondissement se sont réunis en séance publique dans la Salle des Fêtes de la Mairie du XVI<sup>e</sup> arrondissement, conformément à l'article L.2511-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

M. Francis SZPINER, M. Jérémy REDLER, M<sup>me</sup> Marie-Hélène DORVALD, M. Jacques-Frédéric SAUVAGE, M<sup>me</sup> Katherine de MEAUX, M. Gérard GACHET, M<sup>me</sup> Sophie MALLET, M. Rodolphe BORGNIET, M<sup>me</sup> Isabelle NIZARD, M<sup>me</sup> Bérengère GREE, M. Gilles MENTRE, M. Ali OUBAALI, M<sup>me</sup> Lisa LELLOUCHE, M. Ariel LEVY, M<sup>me</sup> Vanessa EDBERG, M<sup>me</sup> Sandra BOËLLE, M<sup>me</sup> Béatrice LECOUTURIER, M<sup>me</sup> Véronique BUCAILLE, M. Antoine BEAUQUIER, M<sup>me</sup> Aurélie PIRILLO, M. David ALPHAND, M<sup>me</sup> Véronique BALDINI, M<sup>me</sup> Hanna SEBBAH, , M<sup>me</sup> Chloé CHOURAQUI, M. Jean HELOU, M. Franck HALEM, M<sup>me</sup> Laura LAMBLIN BENICHOU, M. Julien GUEDJ, M. Freddy COUDRIER, M<sup>me</sup> Alexandra BAROUCH, M. Bruno LIONEL-MARIE, M<sup>me</sup> Laure ANSQUER, M<sup>me</sup> Joséphine MISSOFFE, M. Bruno PARENT, M. Éric HÉLARD.

Absents ayant donné procuration :

M<sup>me</sup> Samia BADAT-KARAM, M. Emmanuel MESSAS, M<sup>me</sup> Jennifer BUNAN

Étaient excusés :

M. Stéphane CAPLIEZ,

## Ordre du jour

- **162021001** Désignation du secrétaire de séance.

**M. Francis SZPINER rapporteur.**

- **162021002** Adoption du compte rendu de la séance du 30 novembre 2020.

**M. Francis SZPINER rapporteur.**

- **2021 DFPE 28** Subventions de fonctionnement (1 513 209 euros), subvention d'équipement (336 748 euros) et avenants à l'association U.D.A.F. de Paris (9<sup>e</sup>) pour ses onze établissements d'accueil de la petite enfance.

**M. Francis SZPINER rapporteur.**

- **2021 DU 5** Réaménagement de la place de la Porte Maillot (16<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup>) – Approbation de la déclaration de projet déclarant d'intérêt général le projet de réaménagement et emportant mise en compatibilité du PLU.

**M. Jérémie REDLER rapporteur.**

- **2021 DASES 22** Subventions (210 500 euros) au Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris et à 10 associations, et une subvention d'investissement (34 560 euros) pour des actions d'aide alimentaire à Paris. Conventions.

**M<sup>me</sup> Marie-Hélène DORVALD rapporteur.**

- **2021 DAE 15** Attribution d'indemnités exceptionnelles aux kiosquiers de presse parisiens (1 414 euros) - Signature des conventions afférentes à ces indemnités.

**M. Rodolphe BORGNIET rapporteur.**

- **2021 DAE 39** Marchés gérés en régie directe - Exonération des droits de place dus par les commerçants.

**M. Rodolphe BORGNIET rapporteur.**

- **2021 DAE 46** Compagnie des Marbreries de Paris - Prolongation de deux ans de la convention d'occupation du domaine public au cimetière de Passy (16<sup>e</sup>) - avenant.

**M. Rodolphe BORGNIET rapporteur.**

- **2021 DASCO 2** Collèges publics parisiens et lycées municipaux - Dotations de fonctionnement (40 707 euros), subventions d'équipement (2 056 925 euros) et subventions pour travaux (135 773 euros).

**M<sup>me</sup> Isabelle NIZARD rapporteur.**

- **2021 DAC 368** Subvention (25 000 euros) à la Fondation Le Musée Clemenceau (16<sup>e</sup>) dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs conclue en 2019.

**M<sup>me</sup> Bérengère GREE rapporteur.**

- **2021 DAC 486** Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Pierre Mac Orlan au 10 rue du Ranelagh à Paris 16<sup>e</sup>.

**M<sup>me</sup> Bérengère GREE rapporteur.**

- **2021 DDCT 8** Adoption de la nouvelle charte du budget participatif.

**M. Ariel LEVY rapporteur.**

- **2021 DVD 7** Approbation du principe de DSP du parc de stationnement Gros Boulainvilliers et de la convention constitutive du groupement avec Paris Habitat.

**M<sup>me</sup> Vanessa EDBERG rapporteur.**

- **V162021014** Vœu relatif à la rénovation de l'école "Erlanger", 56-58 rue Erlanger (16<sup>e</sup>).

- **V162021015 déposé sur table**, relatif à la reconnaissance à la définition de l'antisémitisme de l'alliance internationale pour la mémoire de l'holocauste.

La séance est ouverte à 19 h 02.

M. SZPINER invite les membres du Conseil d'arrondissement à prendre place.

A l'occasion de ce premier Conseil d'arrondissement de l'année 2021, il présente à tous et à toutes et, pour reprendre la terminologie de Madame Hidalgo, aux Parisiens et aux Parisiennes, ses meilleurs vœux.

- **162021001** Désignation du Secrétaire de séance.

**M. Francis SZPINER rapporteur.**

Sur proposition de M. SZPINER, et en l'absence d'avis contraires et d'abstentions, M<sup>me</sup> Chloé CHOURAQUI est désignée secrétaire de séance.

**À l'unanimité du Conseil d'arrondissement, M<sup>me</sup> Chloé CHOURAQUI est désignée secrétaire de séance.**

- **162021002** Adoption du compte rendu de la séance du 30 novembre 2020

**M. Francis SZPINER rapporteur**

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations sur ce compte rendu, puis met ce dernier aux voix.

**Le compte rendu de la séance du 30 novembre 2020 mis aux voix par M. SZPINER est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.**

- **2021 DFPE 28** Subventions de fonctionnement (1 513 209 euros), subvention d'équipement (336 748 euros) et avenants à l'association U.D.A.F. de Paris (9<sup>e</sup>) pour ses onze établissements d'accueil de la petite enfance.

**M. Francis SZPINER rapporteur.**

M. SZPINER explique qu'il s'agit de subventions de fonctionnement accordées aux structures des associations familiales de l'U.D.A.F pour ses onze établissements d'accueil de la Petite Enfance, sachant qu'un certain nombre de ces subventions concernent des établissements du 16<sup>e</sup> à savoir :

- Une subvention pour l'établissement Ranelagh, pour 85 664 euros ;
- Une subvention pour l'établissement Saint-Honoré d'Eylau, pour 229 977 euros ;

Il s'enquiert d'éventuelles observations, puis, en l'absence de remarques, met aux voix cette délibération.

**Le projet de délibération 2021 DFPE 28 mis aux voix par M. SZPINER est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.**

- **2021 DU 5** Réaménagement de la place de la Porte Maillot (16<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup>) – Approbation de la déclaration de projet déclarant d'intérêt général le projet de réaménagement et emportant mise en compatibilité du PLU.

**M. Jérémy REDLER rapporteur.**

M. SZPINER donne la parole à M. REDLER pour la présentation de cette délibération.

M. REDLER rappelle qu'est en œuvre depuis quelques mois un réaménagement de la Porte Maillot, celle-ci étant limitrophe entre le 16<sup>e</sup> et le 17<sup>e</sup> arrondissement.

Il revient aujourd'hui au Conseil d'arrondissement de donner un avis sur une modification du PLU. En effet, d'important travaux ont eu lieu et sont en cours pour renforcer l'accessibilité, et notamment les transports en commun, dans l'idée de passer d'une « Porte d'entrée à Paris » à une « Place parisienne ».

Or tous ces réaménagements – le prolongement de la ligne du RER E, la création d'une gare, le tramway, le réaménagement de l'avenue Charles de Gaulle – font que le PLU n'est aujourd'hui plus adapté pour réaliser ces travaux.

M. REDLER explique qu'il est donc demandé au Conseil d'arrondissement du 16<sup>e</sup> d'émettre un avis sur la modification du PLU, permettant la réalisation de ces travaux.

Il ajoute que la Mairie du 17<sup>e</sup> y est favorable, de même que la majorité municipale du 16<sup>e</sup> arrondissement, et demande donc aux membres du Conseil d'arrondissement d'émettre un avis favorable sur cette délibération.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations et donne la parole à M<sup>me</sup> SEBBAH.

M<sup>me</sup> SEBBAH le remercie et confirme que son groupe est favorable à ce projet de réaménagement qui est une nécessité et qui va permettre de grandes améliorations, notamment en matière de flux et de végétalisation pour le 16<sup>e</sup> arrondissement.

En revanche, elle fait remarquer qu'en regardant ce projet du point de vue du 17<sup>e</sup> arrondissement, il existe un sujet au niveau du Palais des Congrès, puisqu'après la modification du PLU, le parvis du Palais des Congrès va être constructible et que la Ville de Paris annonce un projet immobilier de 30 000 m<sup>2</sup>, sans plus de précisions. M<sup>me</sup> SEBBAH rappelle que cette question avait été soulevée lors de la consultation de la CNDP, et que la Mairie de Paris n'a pas répondu sur ce point.

Aussi, nonobstant le fait que son groupe soit favorable à ce projet, M<sup>me</sup> SEBBAH annonce qu'il s'abstiendra, en raison des inquiétudes qui sont les siennes quant à ce projet du Palais des Congrès.

M. SZPINER s'enquiert d'autres demandes de prise de parole et en l'absence de remarques, met ce projet de délibération aux voix.

***Le projet de délibération 2021 DU 5 mis aux voix par M. SZPINER est adopté à la majorité du Conseil d'arrondissement (votes pour 35, abstentions 2)***

- **2021 DASES 22** Subventions (210 500 euros) au Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris et à 10 associations, et une subvention d'investissement (34 560 euros) pour des actions d'aide alimentaire à Paris. Conventions.

**M<sup>me</sup> Marie-Hélène DORVALD rapporteur.**

M SZPINER donne la parole à M<sup>me</sup> DORVALD pour la présentation de cette délibération.

M<sup>me</sup> DORVALD le remercie et explique qu'il s'agit d'apporter le soutien de la Mairie du 16<sup>e</sup> arrondissement aux différents centres d'action sociale des arrondissements parisiens, ainsi qu'à onze associations qui octroient une aide alimentaire aux personnes et aux familles les plus démunies, à hauteur de 210 500 euros.

Elle ajoute qu'il s'agit également d'autoriser la Maire de Paris à signer une convention annuelle avec chaque association, pour des subventions de fonctionnement, et pour une subvention d'investissement à l'une d'entre elles, « La Table Ouverte », située dans le 18<sup>e</sup> arrondissement.

S'agissant du 16<sup>e</sup> arrondissement, il est proposé d'apporter une subvention de 5 000 euros à l'entraide Notre-Dame de Passy, ce qui correspond à la subvention qui lui avait été allouée l'année dernière.

Elle invite les conseillers d'arrondissement à émettre un avis favorable sur cette délibération, en rappelant que la crise sanitaire que tous traversent depuis plusieurs mois a généré des difficultés sociales énormes, faisant que les associations, auxquelles il est proposé au Conseil d'arrondissement d'accorder des subventions, les méritent amplement.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles demandes d'intervention et, en l'absence de remarques, met aux voix cette délibération.

***Le projet de délibération 2021 DASES 22 mis aux voix par M. SZPINER est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.***

- **2021 DAE 15** Attribution d'indemnités exceptionnelles aux kiosquiers de presse parisiens (1 414 euros) - Signature des conventions afférentes à ces indemnités.

**M. Rodolphe BORGNIET rapporteur.**

M SZPINER donne la parole à M. BORGNIET pour la présentation de cette délibération.

M. BORGNIET rappelle que lors du Conseil de Paris de mai 2016, la Ville a fait le choix de maintenir et de redynamiser le réseau parisien des kiosques de presse, par l'attribution à la société Mediakiosk d'un marché de rénovation de l'ensemble des kiosques.

Or il fait remarquer que durant les semaines de travaux, les professionnels ne peuvent effectuer leur vente de presse et qu'en conséquence, il est proposé d'autoriser la Maire de Paris à signer une convention permettant une attribution d'indemnités exceptionnelles aux kiosquiers qui pourront couvrir le manque à gagner lors de ces travaux. Il précise que le montant de cette indemnité est de 1 414 euros.

M. BORGNIET demande aux membres du Conseil d'arrondissement d'émettre un avis favorable sur cette délibération.

M.SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations et, en l'absence de remarques, met aux voix cette délibération.

***Le projet de délibération 2021 DAE 15 mis aux voix par M. SZPINER est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.***

- **2021 DAE 39** Marchés gérés en régie directe - Exonération des droits de place dus par les commerçants.

**M. Rodolphe BORGNIET rapporteur.**

M SZPINER redonne la parole à M. BORGNIET pour la présentation de cette délibération.

M. BORGNIET précise que la mise en œuvre du plan de soutien des acteurs économiques face à la crise sanitaire, concerne les marchés couverts et non couverts, et l'exonération des droits de place dus par les commerçants.

Il indique que le Conseil de Paris a approuvé le 10 mai 2020 le lancement d'un plan soutien ayant pour objectif de permettre aux acteurs économiques, associatifs et culturels parisiens d'affronter la crise sanitaire et économique.

En effet, M. BORGNIET rappelle que les marchés de quartier non alimentaires ont été fermés à compter 15 mars et que les marchés alimentaires l'ont été à compter du 24 mars 2020. Leur réouverture n'a pas été possible à compter du 11 mai 2020.

Or parmi les dispositions du plan de soutien présenté, il a été convenu d'une aide apportée aux commerçants des marchés couverts et découverts sous la forme d'une exonération de six mois des droits de place dus au titre de l'année 2020.

M. BORGNIET précise que les droits de place individuels sur ces marchés correspondent à 22,74 euros par mètre carré, par mois, pour les emplacements et 12, 99 euros par mètre carré par mois pour les resserres.

Concernant le 16<sup>e</sup> arrondissement, il est proposé d'autoriser une exonération de six mois des droits de place sur le marché de Saint-Didier.

M. BORGNIET demande aux membres du Conseil d'arrondissement d'émettre un avis favorable sur cette délibération.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations et, en l'absence de remarques, met aux voix cette délibération.

***Le projet de délibération 2021 DAE 39 mis aux voix par M. SZPINER est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.***

- **2021 DAE 46** Compagnie des Marbreries de Paris - Prolongation de deux ans de la convention d'occupation du domaine public au cimetière de Passy (16<sup>e</sup>) - avenant.

**M. Rodolphe BORGNIET rapporteur.**

M SZPINER redonne la parole à M. BORGNIET pour la présentation de cette délibération.

M. BORGNIET le remercie et précise que cette délibération a pour objet de valider la signature d'un avenant à la convention d'occupation du domaine public d'une durée de trois ans avec la Compagnie des Marbreries de Paris au cimetière de Passy.

Il explique qu'une convention d'occupation du domaine public a été votée les 23 et 24 juillet 2020, pour une activité de marbrerie funéraire et fleurs dans un local de 43 m<sup>2</sup>, propriété de la Ville de Paris, situé dans le cimetière de Passy, dans le 16<sup>e</sup> arrondissement, moyennant une redevance de 12 000 euros par an.

Or M. BORGNIET explique que la commission d'attribution du 22 janvier 2020 avait validé l'attribution de cet emplacement pour une durée de cinq ans.

En conséquence, il est proposé d'autoriser la Maire de Paris à signer un avenant à la convention afin de prolonger celle-ci de deux ans.

M. BORGNIET demande aux membres du Conseil d'arrondissement d'émettre un avis favorable sur cette délibération.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations et, en l'absence de remarques, et aux voix cette délibération.

***Le projet de délibération 2021 DAE 46 mis aux voix par M. SZPINER est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.***

- **2021 DASCO 2** Collèges publics parisiens et lycées municipaux - Dotations de fonctionnement (40 707 euros), subventions d'équipement (2 056 925 euros) et subventions pour travaux (135 773 euros).

**M<sup>me</sup> Isabelle NIZARD rapporteur.**

M. SZPINER donne la parole à M<sup>me</sup> NIZARD pour la présentation de cette délibération.

M<sup>me</sup> NIZARD rappelle que, conformément au Code de l'éducation, la collectivité prend en charge le fonctionnement, l'équipement et les travaux dans les collèges publics parisiens.

À ce titre, les établissements publics locaux d'enseignement peuvent recevoir des dotations complémentaires de fonctionnement qui sont destinées à assurer le financement de charges nouvelles qui n'avaient pas été identifiées lors de leur dotation.

Elle précise que les dotations de fonctionnement proposées sont de 40 707 euros répartis entre neuf collèges, les subventions d'équipement sont proposées pour un montant total de 2 056 925 euros pour l'ensemble des collèges publics parisiens et les subventions pour travaux sont de 135 773 euros répartis entre 15 établissements – collèges - et 16 860 euros pour un lycée municipal.

M<sup>me</sup> NIZARD ajoute que dans le 16<sup>e</sup> arrondissement, les établissements ne sont concernés que pour les subventions d'équipement, notamment pour des armoires ventilées et des sèche-mains, et que ces subventions sont réparties comme suit :

- Claude Bernard : 8 800 euros ;
- Janson de Sailly : 43 810 euros ;
- Jean-Baptiste Say : 28 190 euros
- Jean de La Fontaine : 22 400 euros
- Molière : 22 300 euros

Elle demande aux membres du Conseil d'arrondissement de voter favorablement cette délibération.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations et, en l'absence de remarques, met aux voix cette délibération.

***Le projet de délibération 2021 DASCO 2 mis aux voix par M. SZPINER est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.***

- **2021 DAC 368** Subvention (25 000 euros) à la Fondation Le Musée Clémenceau (16<sup>e</sup>) dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs conclue en 2019.

**M<sup>me</sup> Bérengère GRÉE rapporteur.**

M. SZPINER rappelle que Georges Clémenceau avait son appartement dans le 16<sup>e</sup> arrondissement et donne la parole à M<sup>me</sup> GRÉE pour la présentation de cette délibération.

M<sup>me</sup> GRÉE explique qu'il est proposé d'accorder une subvention de fonctionnement à hauteur de 25 000 euros à la Fondation Le Musée Clémenceau, cette subvention ayant pour objectif de soutenir la Fondation dans plusieurs domaines.

Le Musée a plusieurs projets d'envergure pour l'année 2021 alors que, comme tous les autres musées, il a souffert de la crise sanitaire et de la fermeture.

M<sup>me</sup> GRÉE annonce qu'en effet, le Musée Clémenceau prévoit, en 2021, de réaliser une exposition sur Gustave Geffroy, de donner carte blanche à un artiste contemporain pour la prochaine « Nuit Blanche », de développer davantage sa politique de médiation et de concevoir et d'imprimer, dans un premier temps un livret, puis un ouvrage d'art sur l'appartement, pour améliorer la communication du Musée.

Elle propose au Conseil d'arrondissement de voter cette subvention au Musée Clémenceau.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations et, en l'absence de remarques, met aux voix cette délibération.

***Le projet de délibération 2021 DAC 368 mis aux voix par M. SZPINER est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.***

- **2021 DAC 486** Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Pierre Mac Orlan au 10 rue du Ranelagh à Paris 16<sup>e</sup>.

**M<sup>me</sup> Bérengère GRÉE rapporteur.**

M. SZPINER redonne la parole à M<sup>me</sup> GRÉE pour la présentation de cette délibération.

M<sup>me</sup> GRÉE explique qu'il s'agit d'apposer une plaque commémorative en hommage à l'écrivain Pierre Mac Orlan, qui a vécu pendant 14 ans, de 1913 à 1927, au 10 rue du Ranelagh, où il a écrit son œuvre la plus célèbre, *Le Quai des Brumes*.



M<sup>me</sup> GRÉE rappelle que Pierre Mac Orlan était un écrivain et un grand explorateur français, membre de l'Académie Goncourt.

Après avoir tenté en vain de devenir peintre, Pierre Mac Orlan se tourne vers l'écriture et connaît ses premiers succès avec l'écriture de billets humoristiques publiés dans la revue *Le Rire*.

Il publie en 1912 son premier roman, *La Maison du retour éccœurant*, et se marie en 1913 à la Mairie du 16<sup>e</sup> arrondissement. Le 2 août 1914, il est mobilisé pour la Grande Guerre, durant laquelle il est blessé pendant la Bataille de la Somme. À ce titre, il recevra la Croix de Guerre.

En 1927, il publie *Le Quai des brumes*.

Elle propose au Conseil d'arrondissement de donner son accord pour l'apposition de cette plaque commémorative.

M. SZPNER s'enquiert d'éventuelles observations et, en l'absence de remarques, met aux voix cette délibération.

***Le projet de délibération 2021 DAC 486 mis aux voix par M. SZPNER est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.***

- **2021 DDCT 8** Adoption de la nouvelle charte du budget participatif.

**M. Ariel LEVY** rapporteur.

M SZPNER donne la parole à M. LEVY pour la présentation de cette délibération.

M. LEVY le remercie et explique que cette délibération propose l'adoption d'un nouveau règlement pour l'attribution du budget participatif.

Il explique que, si cette nouvelle charte prévoit certaines avancées qui semblent positives, comme le financement intégral des projets par des crédits d'investissement centralisés, elle n'en demeure pas moins floue et incohérente, lorsqu'on l'analyse en détail.

M. LEVY indique que la Mairie de Paris, qui ne cesse de vanter la décentralisation, profite de cette nouvelle charte pour accroître la concentration de ses pouvoirs, ce qui est l'exact opposé de l'objectif du budget participatif.

Pour ces différentes raisons, M. LEVY demande aux membres du Conseil d'arrondissement de voter contre cette délibération, et ajoute que le groupe « Changer Paris » portera des amendements afin de rectifier les incohérences et améliorer le dispositif.

M. SZPNER s'enquiert d'éventuelles observations et donne la parole à M<sup>me</sup> SEBBAH.

M<sup>me</sup> SEBBAH le remercie et confirme qu'associer les Parisiennes et les Parisiens à la réalisation de l'action municipale est une ambition louable : son groupe sera toujours aux côtés des acteurs qui entendent la voix des habitants.

Si elle pense qu'il faut noter le fait que cette charte comporte quelques améliorations, elle souhaite néanmoins énumérer quelques points inquiétants, qu'elle énumérera également au Conseil de Paris, à commencer par le processus de vote.

En effet, selon M<sup>me</sup> SEBBAH, le processus de vote n'est pas clair, alors que la base de démocratie participative est d'avoir un cadre électoral précis. Elle rappelle que sous la précédente mandature, une personne pouvait voter plusieurs fois pour un même projet. Or aujourd'hui, ils n'ont pas la garantie d'avoir un système dans lequel « une personne = un vote ». Elle constate que l'adjointe à la Maire de Paris parle d'une « carte citoyenne », mais M<sup>me</sup> SEBBAH fait cependant remarquer que rien n'a été encore acté dans le document présenté ce jour.

Or ce point n'est pas sans conséquence sur le budget, puisqu'apparaît une évolution de la part du budget d'investissement de la Ville de Paris dédié au budget participatif, avec un passage de 5 % à 25 %, ce qui est notable. Si M<sup>me</sup> SEBBAH assure que cette évolution est positive, elle estime cependant que lorsque l'on parle d'argent public, l'on se doit d'être clair et précis sur la manière dont celui-ci est dépensé, ce qui fait écho au premier point concernant le processus de vote.

Par ailleurs, M<sup>me</sup> SEBBAH estime qu'il est dangereux d'avoir un budget uniquement fondé sur le budget d'investissement de la Ville de Paris. En effet, elle rappelle que chaque investissement induit des frais de fonctionnement, d'entretien et de surveillance et qu'en l'état, cela reviendrait à court terme à avoir des équipements vétustes, et donc potentiellement dangereux, et à avoir éventuellement une pression financière sur un autre poste budgétaire, ce qui engendrerait des mécontentements justifiés de la part des personnes concernées.

En outre, elle constate que la charte considère comme éligibles les travaux liés à l'entretien de la voirie, ce qui est plus que surprenant. Elle ne comprend pas que la Ville s'en remette au vote des Parisiennes et des Parisiens pour ces travaux qui sont indispensables et qui devraient systématiquement être pris en compte par la Ville de Paris, la sécurité des personnes n'étant pas un sujet de budget participatif.

Enfin, M<sup>me</sup> SEBBAH rappelle que l'Inspection générale de la Ville de Paris a mené en mars 2019 une enquête auprès des maires d'arrondissement pour faire le bilan de ce budget participatif et connaître les préconisations des élus, notamment sur les points d'amélioration : elle fait remarquer que, sans surprise, ce rapport n'a jamais été rendu public, ni communiqué. Aussi, aux yeux de M<sup>me</sup> SEBBAH, il paraît difficile de statuer sur cette charte sans avoir connaissance de ce document.

En conclusion, au regard des compétences restant floues, des modalités de vote n'étant pas claires, et d'un contrôle de l'exécution n'étant pas suffisamment effectué, M<sup>me</sup> SEBBAH précise que son groupe préfère rester prudent.

Si l'existence d'une sorte de tâtonnement expérimental était compréhensible sous la précédente mandature, M<sup>me</sup> SEBBAH est d'avis qu'il eut été possible, cette fois-ci, d'attendre davantage, compte tenu de cette multiplication par cinq du budget.

Pour ces raisons, M<sup>me</sup> SEBBAH annonce que son groupe s'abstiendra sur cette délibération.

M. SZPINER s'enquiert d'autres demandes d'intervention et, en l'absence de remarques complémentaires, met aux voix cette délibération.

***Le projet de délibération 2021 DDCT 8 mis aux voix par M. SZPINER est rejeté à la majorité du Conseil d'arrondissement (votes contre 33, abstentions 5)***

- **2021 DVD 7** Approbation du principe de DSP du parc de stationnement Gros Boulainvilliers et de la convention constitutive du groupement avec Paris Habitat.

**M<sup>me</sup> Vanessa EDBERG rapporteur.**

M. SZPINER donne la parole à M<sup>me</sup> EDBERG pour la présentation de cette délibération.

M<sup>me</sup> EDBERG précise que cette délibération concerne le parc de stationnement Gros Boulainvilliers, situé au 15 rue de Boulainvilliers, qui appartient à la Ville de Paris et dont Paris Habitat est le preneur à bail.

Elle explique que pour faciliter l'exploitation des quatre niveaux de ce parc de stationnement, il est proposé d'autoriser la Mairie de Paris à signer la convention constitutive de groupement d'autorités concédantes entre la Ville de Paris et Paris Habitat pour l'exploitation et l'entretien de ce parc de stationnement ; d'approuver le principe de la délégation de service public en vue de l'exploitation et de l'entretien de ce parc de stationnement ; et d'autoriser la Maire de Paris à lancer la consultation et à accomplir tous les actes préparatoires à la passation du contrat de délégation, qui sera soumis au Conseil d'arrondissement pour approbation, et à procéder à toutes les demandes administratives nécessaires au projet.

M<sup>me</sup> EDBERG demande au Conseil d'arrondissement de voter favorablement cette délibération.

M. SZPNER s'enquiert d'éventuelles observations et, en l'absence de remarques, met aux voix cette délibération.

***Le projet de délibération 2021 DVD 7 mis aux voix par M. SZPNER est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.***

- **V162021014** Vœu relatif à la rénovation de l'école "Erlanger", 56-58 rue Erlanger (16<sup>e</sup>).

M. SZPNER rappelle que ce sujet a un long historique, puisqu'en réalité, cette école était au départ construite en préfabriqués et devait être rénovée.

Il a fallu des années pour que la Ville de Paris se décide finalement à reconstruire et à rénover cette école.

Il rappelle qu'au mois de septembre 2018, la majorité municipale du 16<sup>e</sup> arrondissement avait émis un avis défavorable à la demande de permis de construire relatif à un ensemble immobilier d'un à neuf étages, qui comprenait cette nouvelle école municipale, une crèche collective, 55 logements sociaux, une résidence sociale, un commerce et un parc de stationnement en sous-sol.

Or M. SZPNER fait remarquer que depuis, les travaux dans cette école n'ont pas avancé, et que les enfants doivent, pour certains, avoir recours à des bus, dont la régularité est sujette au bon vouloir de la Mairie de Paris, ce qui pose des problèmes pour les enfants.

Surtout, cette école se retrouvait totalement enclavée, avec une vision sur les cours de la part d'un certain nombre de futurs locataires, avec une cour de récréation réduite et une densité que la majorité municipale n'a pas cessé de dénoncer.

M. SZPNER rappelle que, dès sa prise de fonction, il avait demandé à M. BLOCHE de revoir ce projet, ayant considéré qu'il était inutile d'entamer une « guérilla » juridique qui durerait des années et qui se ferait au détriment des enfants. Même si M. BLOCHE avait dit qu'il n'était pas hostile à une discussion et à une révision du projet, M. SZPNER constate que rien n'a pu avancer concrètement.

Il précise qu'entretemps, le tribunal administratif de Paris, par jugement du 7 janvier 2021, a annulé l'arrêté du permis de construire délivré par la Mairie de Paris et que ce dossier est donc revenu à la case « départ », la question étant de savoir si la Mairie de Paris a l'intention de reprendre ce projet tel qu'il est, et donc de repartir dans une « guérilla » juridique, alors la majorité d'arrondissement du 16<sup>e</sup> souhaite qu'elle renonce à ce projet et entame le dialogue.

M. SZPNER rappelle que M. BROSSAT n'arrête pas de dire que le 16<sup>e</sup> arrondissement est contre les logements sociaux. Or la question qui se pose dans le cadre de la rénovation de cette école, n'est pas la présence ou non de logements sociaux, mais le fait que cela est disproportionné et qu'il aurait fallu trouver un équilibre.

C'est pourquoi M. SZPNER demande au Conseil d'arrondissement d'adopter un vœu demandant à la Mairie de Paris d'abandonner le projet de construction de cet ensemble immobilier et, dans le même temps, en concertation avec la Mairie du 16<sup>e</sup>, d'engager sans délai un projet de reconstruction de l'école, sans densification de cette parcelle.

Il s'enquiert d'éventuelles observations et donne la parole à M<sup>me</sup> SEBBAH.

M<sup>me</sup> SEBBAH le remercie et assure que son groupe se réjouit de la décision du tribunal administratif qui annule l'arrêté de permis de construire ayant été délivré par la Mairie de Paris en décembre 2018.

Elle confirme qu'il s'agissait d'un projet délirant à bien des égards, auquel la Mairie du 16<sup>e</sup> arrondissement s'est fermement opposée dès le début. Elle ajoute que force est de constater qu'il ne

fait pas l'unanimité au sein de l'exécutif parisien qui a fait montre de querelles sur Twitter ces derniers jours entre, d'un côté, les défenseurs des logements sociaux, et de l'autre côté, les partisans de la cause environnementale.

M<sup>me</sup> SEBBAH fait d'ailleurs remarquer qu'aucun de ces élus n'habite le 16<sup>e</sup> arrondissement et que personne ne s'est soucié de l'intérêt des habitants du 16<sup>e</sup> arrondissement et des riverains. Elle constate donc qu'il a fallu attendre la justice pour que leur parole et leur cause soient entendues et M<sup>me</sup> SEBBAH tient à saluer la persévérance des associations avec lesquelles son groupe est régulièrement en contact à ce sujet, comme, elle l'imagine, l'est également Monsieur le Maire du 16<sup>e</sup>.

M<sup>me</sup> SEBBAH se réjouit donc de ce vœu et assure que Monsieur le Maire pourra compter sur le soutien constructif de son groupe.

M. SZPNER met aux voix ce vœu.

**Le vœu V162021014 mis aux voix par M. SZPNER est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.**

- **Vœu 162021015 déposé sur table, relatif à la reconnaissance à la définition de l'antisémitisme.**

M. SZPNER annonce que ce vœu, déposé sur table ce jour, est relatif à la reconnaissance de la définition de l'antisémitisme, définition ayant été établie par l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste.

Il donne la parole à M<sup>me</sup> BAROUCH pour la présentation de ce vœu.

M<sup>me</sup> BAROUCH le remercie et explique que l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste rassemble des gouvernements et des experts dans le but de renforcer et de promouvoir l'éducation, le travail de mémoire et la recherche sur l'Holocauste et de mettre en œuvre les engagements de la déclaration de Stockholm de 2000.

La définition opérationnelle de l'antisémitisme, non contraignante, a été adoptée par les 31 membres de l'IHRA le 26 mai 2016 :

*« L'antisémitisme est une certaine perception des Juifs qui peut se manifester par une haine à leur égard. Les manifestations rhétoriques et physiques de l'antisémitisme visent des individus juifs ou non et/ou leurs biens, des institutions communautaires et des lieux de culte. »*

Considérant que les actes antisémites ne cessent d'augmenter à Paris comme dans le pays ;

Considérant l'engagement de la Mairie du 16<sup>e</sup> dans la lutte contre l'antisémitisme, M<sup>me</sup> BAROUCH précisant que la délégation à la lutte contre l'antisémitisme, le racisme, les discriminations, et les violences faites aux femmes, lui a été confiée ;

Considérant être à l'approche du 27 janvier, date de la Journée Internationale dédiée aux victimes de l'Holocauste ;

Considérant que la définition opérationnelle utilisée par l'IHRA permet de désigner le plus précisément possible ce qu'est l'antisémitisme contemporain ;

Considérant la résolution 361 du 3 décembre 2019 votée par l'Assemblée Nationale ;

Sur proposition du Francis SZPNER, Maire du 16<sup>e</sup> arrondissement,

Le Conseil du 16<sup>e</sup> arrondissement émet le vœu :

Que la Mairie de Paris approuve la définition opérationnelle de l'antisémitisme utilisée par l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste, en tant qu'instrument d'orientation utile en matière d'actions de lutte contre l'antisémitisme, de prévention, d'éducation et de formation auprès du public et des agents de la Ville de Paris.

Elle demande aux membres du Conseil d'arrondissement d'émettre un avis favorable sur ce vœu.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations et donne la parole à M<sup>me</sup> SEBBAH.

M<sup>me</sup> SEBBAH le remercie de ce vœu, que les membres du Conseil d'arrondissement découvrent à l'instant et à propos duquel il lui paraît indispensable de dire un mot.

Elle confirme qu'il existe une augmentation significative de l'antisémitisme, partout en France et même dans le 16<sup>e</sup> arrondissement. Elle rappelle qu'elle-même et Monsieur le Maire en ont été victimes pendant la campagne des élections municipales, puisque des croix gammées avaient été retrouvées en 2020 sur leurs affiches de campagne.

M<sup>me</sup> SEBBAH pense donc qu'il est effectivement important de se saisir de ce sujet, et rappelle que l'antisémitisme n'est pas une opinion mais un délit.

Elle indique aussi que la majorité présidentielle s'est saisie de ce sujet et que le député Sylvain MAILLARD a déposé une résolution à l'Assemblée Nationale visant à définir l'antisémitisme et à faire en sorte que cela soit inscrit dans la loi.

M<sup>me</sup> SEBBAH confirme que son groupe votera évidemment favorablement ce vœu.

M. SZPINER s'enquiert d'autres observations, et en l'absence d'autres remarques, met aux voix ce vœu.

***Le vœu relatif à la reconnaissance à la définition de l'antisémitisme, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.***

M. SZPINER remercie les uns et les autres, et, l'ordre du jour étant épuisé, déclare la séance levée.

*La séance est levée à 19 h 31.*

\*\*\*\*\*